



SAMEDI 23 MAI 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A REMPLIR EN MAJUSCULE ET LISIBLEMENT)

NOM D'ARTISTE OU PSEUDONYME :
NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Région :
Téléphone :
Mail :
Site Internet :

Nombre de personnes jouant sur scène :

Durée du numéro (10 mn maximum) : *Attention, la mise en place et l'enlèvement du matériel seront rapides et facilement mis en oeuvre par nos techniciens.*

Détail succinct du numéro :

.....
.....
.....
.....

Joindre impérativement à ce bulletin d'inscription :

- ✓ **Une vidéo de bonne qualité** (lien internet, wetransfer...). Merci d'attacher une importance particulière à la qualité de la vidéo
- ✓ **Le règlement du Tremplin de l'Humour** daté et signé avec la mention Lu et Approuvé.
- ✓ **La convention de droits à l'image**
- ✓ **Une autorisation parentale** de participation au concours pour les mineurs

Joindre impérativement **une ou plusieurs photos en haute définition** ainsi que tout autre **élément de communication** (dossier de presse, revue de presse, book...) **ainsi que vos doléances techniques** (conduite lumière, micro demandé...)

L'organisation du Festival contactera les candidats retenus à partir du 3 mars.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

CANDIDATURE A ENVOYER AVANT LE JEUDI 12 FEVRIER 2026 (cachet de la poste faisant foi) à :
Espace Avel Vor, « Les Feux de l'humour »
rue de la Fontaine Blanche
29470 Plougastel-Daoulas
Ou par mail : emmanuel.richard@mairie-plougastel.fr
Attention, en cas d'envoi de fichiers lourds, merci de transférer vos pièces jointes via wetransfer



SAMEDI 23 MAI 2026

REGLEMENT

1. Les participants doivent transmettre le formulaire d'inscription dûment complété et signé, disponible sur le site internet de l'Espace Avel Vor (<https://espace-avelvor.bzh/>) ou par mail à la demande.
2. Les candidats doivent communiquer les fichiers ou lien internet de leur numéro humoristique original d'une durée maximale de 10 minutes au plus tard le **12 février 2026** à l'adresse suivante: Espace Avel Vor, Tremplin de l'Humour, 135 route Santik Beneat, 29470 Plougastel-Daoulas, le cachet postal faisant foi, **ou par mail** : emmanuel.richard@mairie-plougastel.fr
3. L'extrait humoristique ne doit pas constituer une reproduction, une adaptation ou une traduction totale ou partielle de textes écrits par toute autre personne, utilisée sans son consentement.
4. Le Festival de l'humour ne retourne aucun DVD, CD-Rom, ni autre document. La qualité technique de la production n'est pas un critère de sélection mais reste un point très apprécié.
5. Parmi les documents vidéo reçus, le jury sélectionnera 10 candidats. Ce choix sera effectué au plus tard le **3 mars 2026**.
6. Les 10 humoristes sélectionnés se produiront lors du Tremplin de l'Humour qui se déroulera le Samedi 23 mai 2026 en soirée de clôture du festival les Feux de l'Humour 2026.
9. Le vainqueur du Prix du Jury et du Prix du Public de l'édition 2026 remportera une programmation officielle sur le Festival Les Feux de l'Humour 2027.
10. Les frais de déplacements des participants au Tremplin de l'Humour sont réservés et pris en charge par l'organisation du festival. Pour les personnes se déplaçant par leurs propres moyens, le remboursement se fera en fonction du kilométrage entre leur lieu de résidence et Plougastel-Daoulas à raison de 0,32 € du km, jusqu'à concurrence de 150 € pour l'aller/retour. Les candidats au tremplin bénéficieront du service de restauration le vendredi 22 mai au soir et le 23 mai midi et soir et de l'hébergement pour les nuits du 22 et 23 MAI 2026.
11. Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier le présent règlement sans en informer, au préalable, les concurrents.
12. Les décisions du Jury sont finales et sans appel.
13. Le Tremplin de l'Humour fera l'objet d'une captation ainsi que d'une diffusion sur la chaîne de télévision TEBEO dans le cadre de son partenariat avec le festival. Cette soirée sera multi diffusée dans son intégralité sur la chaîne de télévision Tébéo.
14. Les candidats seront rémunérés par un cachet de 100 euros net pour leur prestation le soir du tremplin. En cas de préférence pour l'édition d'une facture, l'organisation reste ouverte à la discussion.

A, le.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvée »

AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIES ET DE FILMS

Je soussigné(e) :

Nom, _____ Prénom, _____

Adresse, _____

CP _____ Ville _____

Ainsi que mes ayant droits,

Donne à Monsieur Le Maire de la commune de Plougastel-Daoulas l'autorisation de *publier et de diffuser* les photographies et les films réalisés par lui, ou une personne habilitée par lui ou le représentant, dans le cadre du Tremplin de l'Humour, qui se déroulera le samedi 23 mai 2026 à l'Espace Avel Vor, commune de Plougastel-Daoulas, pour tous usages, y compris publicitaires et commerciaux, dans l'unique but promotionnel de l'artiste et du festival « Les Feux de l'Humour ».

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera en conséquence lieu à aucune rémunération quelle qu'elle soit.

Les légendes accompagnant la diffusion de la (ou des) photographie(s) et des films réalisés ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

A Plougastel-Daoulas, le

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvée »

Commune de PLOUGASTEL-DAOULAS
1 rue Jean Fournier, CS 80031
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS
Tel : 02.98.37.57.30 - Fax : 02.98.04.29.41
mairie-plougastel@mairie-plougastel.fr
www.mairie-plougastel.fr
<https://espace-avelvor.bzh/>

